

Autorisation d'être filmé ou photographié 2023-2024

Afin de promouvoir le dynamisme de l'établissement, l'école Marie-Favery (CSSDM) prend des photos ou réalise des vidéos de ses élèves. Ces images, prises dans le respect de chacun, cherchent à montrer les élèves dans des situations valorisantes. Ces photos ou vidéos sont utilisées uniquement à des fins non commerciales ou à des buts non lucratifs afin de montrer les diverses réalisations des élèves de l'école tout au long de l'année.

UTILISATIONS : cochez la ou les cases où vous autorisez la prise de photo

- Site web de l'école Marie-Favery;
- Communications à l'interne
- Expositions dans l'école;
- Albums souvenirs pour les élèves;
- Projets, activités pédagogiques;
- Page Facebook de la classe ou des parents de l'établissement;
- Exposition ou concours.

Il faut savoir que si vous refusez que votre enfant soit filmé ou photographié, nous devons le retirer, pendant la prise de photos ou des films, lors des activités.

Selon la loi, l'élève majeur ou le parent de l'élève mineur peut s'objecter à l'utilisation de son image et à la mention de son nom.

Afin de respecter ce droit, il est important de remplir ce formulaire en choisissant l'une ou l'autre des options ci-dessous et de le retourner à l'école.

J'accepte que mon enfant soit filmé ou photographié et que son nom soit mentionné.

NOM DE L'ÉLÈVE

GROUPE

NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

DATE

Je refuse que mon enfant soit filmé ou photographié et que son nom soit mentionné.

NOM DE L'ÉLÈVE

GROUPE

NOM DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

DATE